
Adresse de la municipalité de Nouhant (Cher) qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Nouhant (Cher) qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 97-98;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25040_t1_0097_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

11

Le conseil-général de la commune de Saint-Quentin (1) félicite la Convention sur son décret relatif aux Ecoles-de-Mars.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Saint-Quentin, s. d.*] (3).

« Législateurs

Quand une Révolution parvient à former l'esprit Public, il est intéressant que partout on publie les Traits qui la Caractérise

L'Ecole de Mars a fait une Grande Sensation Sur les jeunes Républicains français, surtoût dans nôtre Commune; aussi est-ce avec Satisfaction que nous vous rendons Compte que notre Bouillante Jeunesse S'est écriée d'une Voix unanime, partons tous ensemble; Mais Comme La Loi n'en admet que trois, la tristesse a succédée à leur joie, et des Larmes de regrêts ont Coulé Sur Leurs joues en attendant que la patrie les appelle a sa Défense

Législateurs, Nous défions les Tirans Coalisés de nous Citer un pareil exemple, Non! qu'ils tremblent au seul nom de Liberté! elle a tant d'empire sur nos Cœurs que ses enfants se disputeront Toujours le Concours de cette éducation Guerriere qui doit Renverser leurs Trônes et Purger la terre de leurs crimes.»

NEQUE (*maire*), CAMBRONNE (*off. mun.*), DACHEUX (?) (*off. mun.*), SARAZIN (*off. mun.*), ARPIN, BERNVILLE DUMONT (*notable*), DERNES (?), VILLENOURI (?) (*notable*), BUVANT (?) (*notable*), BEGLIS (?) (*notable*).

12

Le citoyen Auriac, cultivateur à Sainfantin (4), fait offre à la patrie d'un assignat de 50 liv.; il le destine au républicain qui donnera les preuves les plus fortes de haine nationale contre les infames Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

13

Le comité de surveillance de Montadour; la société populaire de Penne (6); la municipalité de Nouhant (7); la société populaire de Montagne-sur-Garonne (8); celle de Mirmandes (9), invitent la Convention à rester à son poste (10).

- (1) Aisne.
- (2) P.V., XL, 78. Bⁱⁿ, 5 mess.
- (3) C 308, pl. 1196, p. 4.
- (4) Cantal.
- (5) P.V., XL., 78 et 255. Bⁱⁿ, 5 mess.; *J. Paris*, n° 541; *J. Fr.*, n° 636; *J. Sablier*, n° 1393; *J. Lois*, n° 632 (« citoyen Mathias de Saint-Arlin »).
- (6) Lot-et-Garonne.
- (7) Cher.
- (8) Ci-dev^t St-Martory.
- (9) Drôme.
- (10) P.V., XL, 78.

a

[*La Sté popul. de Penne à la Conv.; 13 prair. II*] (1).

« Tout dans la France appartient à la republique. Ce principe d'une verité incontestable, fut toujours la regle des montagnards venant au secours de la patrie.

Dociles à la voix de la nation, les habitans de la commune de Penne ont été dans toutes les circonstances au niveau de leurs devoirs. Les défenseurs de la republique ont été l'objet de nos sollicitudes. Nous avons envoyé pour eux à l'administration de ce departement 119 paires de souliers.

Nous avons versé dans la caisse du receveur du district 252 l. 12 s. en numeraire, 1 once 2 gros 12 grains en matiere d'or 7 marcs 5 onces en argenterie de differentes especes, plusieurs galons et epaulettes d'or et d'argent, pesant deux marcs une once.

Depuis long temps toute l'argenterie des ci-devant eglises de notre commune a été envoyée à la monnoie, et toutes nos cloches à la fonderie de canons.

Nous avons fait au departement de lot et garonne un second envoy consistant en 196 paires de bas et, laine, coton, et fil: 75 chemises, 3 paires de guetres, 3 paires souliers, un manteau de drap, et 2 draps de lit.

Nous avons fourni à la Republique un cavalier jacobin que nous avons monté, habillé, armé et équipé à nos fraix. Deja ce défenseur de la liberté combat les tyrans vainement coalisés pour nous detruire.

Nous avons fait parvenir au district 10 quinquaux de linge, ou chemises serviettes et une grande partie de ce linge a été convertie en charpie.

Nous sommes sur le point d'adresser encore à cette administration 77 chemises neuves et 56 paires de bas.

La Republique une et indivisible est notre vœu. Nous sacrifierons tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons pour en assurer le triomphe

Pour vous legislateurs, continués vos travaux: restés à votre poste: nous verserons, s'il le faut jusqu'à la derniere goutte de notre sang pour vous y maintenir. S. et F.»

[3 signatures illisibles.]

b

[*La Comm. de Nouhant à la Conv.; 20 flor. II*] (2).

« Législateurs

Encore des traitres et des conjurations, et toujours sous votre egide la liberté triomphe et triomphera; envain avec 20 rois ils intriguent et réunissent leurs efforts combinés contr'elle; la loy frappera les uns et nos enfans feront disparoitre les autres de sur la terre.

Encore un pas, legislateurs, la victoire est à nous! l'homme est rendu a sa dignité pre-

- (1) C 309, pl. 1203, p. 3. Bⁱⁿ, 5 mess.
- (2) C 309, pl. 1203, 14.

mière, la liberté demeure a jamais fixée sur notre sol, l'indigence et la pauvreté en disparaissent pour toujours, et le siecle d'or n'est plus une chimère pour le peuple françois.

Nous sommes a notre poste, la nature secondoit nos travaux tout nous promettoit une récolte abondante et prématurée, lorsqu'un fléau destructeur vient de ravager nos campagnes et de nous enlever la satisfaction que nous nous en prometions en procurant a la patrie une ressource abondante en subsistances, et nous ne le quitterons jamais que pour courir a la vengeance. Vous resterez au votre, nous n'en doutons pas, législateurs, car le salut et le bonheur du peuple françois en dépendent.»

DENIS (*maire*), GRENON (*off. mun.*), DUBOIS (*agent nat.*), BAUDOIN (*notable*), DESMAINE (*greffier*), BEDU (*off. mun.*), MAUCHOIS, JOUENCE.

c

[*La Sté popul. de Montagne-sur-Garonne à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens Representants,

Vous avez décrété que la vertu et la probité étoient a l'ordre du jour. Nos braves défenseurs a votre exemple ont arrêté que dans toutes les parties de la République la victoire seroit à l'ordre du jour; cette resolution energique dont la liberté et la motrice suprême a deja produit des actes de valeur et de courage qui effacent les traits d'heroisme de tous les peuples de l'antiquité; nous en trouvons un exemple bien formel dans la defection absolue de l'infâme castillan et dans la fuite honteuse du Roy marmote du Piemont. C'en est donc fait; la ligue impie est sacrilège des brigands couronnés est renversée. Le fanatisme et la tyrannie sont frapés des convulsions symptomatiques de la mort; nous avons vu la liberté luttant contre tous les crimes et les passions reunies rester triomphante au milieu de l'arène. Graces immortelles en soient rendues au genie tutelaire qui veille a l'heureuse destinée des sans culottes

Graces en soient rendues à nos législateurs qui ont energiquement coopéré au salut de la patrie. C'est par votre intrépidité citoyens representants, et par ce devouement genereux qui caracterise les hommes libres que les traitres ont été demasqués et les conspirateurs aneantis; cest a la sublimité de votre genie conservateur que nous devons ces mesures revolutionnaires qui font l'effroy des intrigants des hebertistes et de tous les projets liberticides que leur secte aussi immorale que profondement selerate avoient enfantés. Ce sont enfin ces mesures qui sont la garantie de l'homme ami de la morale et de la liberté. Continues donc citoyens representants des efforts que vous avez si heureusement diriges. Organes de notre confiance consolidés ledifice de notre bonheur immortel dont vous nous avez fait entrevoir le gage dans ce pacte constitutionnel... demeurés en haut de la montaigne de cette montaigne sacrée qui sera toujours le point de ralliment des sans culottes Et cest de son flanc que doit encore

(1) C 309, pl. 1203, p. 15.

jaillir la foudre qui exterminera les lâches ennemis de la patrie. N'en descendés que lorsque la liberté aura fait la conquête, de l'univers entiers et que les trones des tirans seront embrazés. Vous viendres alors partager avec nous cette somme de bonheur que vous aures procurée au genre humain partant des sacrifices divers. Vive la Convention, vive la montagne, vive la republique une et indivisible guerre a mort aux tyrans, aux traitres et aux intrigants de toutes les couleurs.»

LACOMBE (*présid.*). CAMPAGNE (*secret.*)

d

[*La Sté popul. de Mirmandes à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens Representans.

L'energie des anciens romains paroît dans toutes vos actions, nous voyons en vous des Decius, des Curtius, l'éloquence l'humanité, le desintéressement, en un mot toutes les vertus siegant a coté de vous; vous etes tout autant de Brutus prêts à donner la mort a celui qui oseroit porter une main sacrilège à l'arche sainte de nos droits; qui grace à votre courage, nous ont été rendus après dix huit siecles d'esclavage, une reconnoissance éternelle vous est acquise, et tous les françois ont déjà prononcé d'une voix unanime, ils ont bien merité de la patrie.

Le genie tutelaire de la France, qui dirige les comités de sureté générale et de salut public dissipera comme la poussiere tout scélérat qui osera conspirer contre notre liberté ou attenter à l'existence des peres de la Patrie.

Restés! Restés fermes au point d'honneur où le salut de la patrie vous demande et du haut de cette montaigne sainte contre laquelle se sont brisés tous les projets liberticides, lancés la foudre nationale qui dissipe à jamais les nuages qui obscurcissent encore notre hemisphere politique.»

14

Le comité de surveillance de Montadour [Landes] annonce que l'énergie des representans Pinet et Cavaignac a fait tomber 18 têtes conspiratrices (2) [et que le représentant Monestier a régénéré les autorités constituées et porté le calme dans l'ame des patriotes (3).]

Mention honorable, insertion au bulletin.

15

La société populaire de Nanteuil-lès-Meaux (4); celle de Neuilly-sur-Ourcq (5), l'administration du district de Lodève (6), félicitent la Con-

(1) C 309, pl. 1203, p. 16.

(2) P.V., XL, 78. J. Sablier, n° 1393; J. Perlet, n° 638; J.-S. Culottes, n° 493.

(3) *Audit Nat.*, n° 638; J. Lois, n° 632.

(4) Seine-et-Marne.

(5) Ci-dev^t St-Front, Aisne.

(6) Hérault.